

Les renseignements suivants, émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice, ont été mis à la disposition de la presse :

La Cour internationale de Justice a tenu aujourd'hui (jeudi 17 novembre) une audience publique en l'affaire du Détroit de Corfou entre le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la République populaire d'Albanie.

Dans son arrêt du 9 avril 1949, la Cour avait, entre autres choses, prononcé que l'Albanie était responsable des explosions survenues à bord de deux bâtiments de guerre britanniques.

L'audience de ce jour était consacrée à la phase finale de cette affaire : évaluation des dommages dus par l'Albanie au Royaume-Uni.

Au début de l'audience, le Président en exercice, M. Guerrero, a excusé l'absence de M. Basdevant, Président, actuellement en mission à New York, et de M. Fabela (malade). Puis il a donné la parole à M. le juge Krylov lequel désirait poser une question à l'agent du Royaume-Uni.

Le Président a ensuite donné la parole à Sir Eric Beckett, agent du Gouvernement du Royaume-Uni et à Sir Frank Soskice, solicitor general du Royaume-Uni.

Le Gouvernement d'Albanie ne s'était pas fait représenter à cette audience.

A la fin des plaidoiries, le Président a déclaré que la Cour entendait désigner deux experts aux fins de vérifier le bien-fondé des chiffres énoncés par le Gouvernement du Royaume-Uni.

Les experts, qui seront officiellement désignés dans une ordonnance que la Cour rendra dans quelques jours, seront le contre-amiral BERCK et M. de ROOY, Directeur de la Construction navale, tous deux de nationalité hollandaise.

La Haye, le 17 novembre 1949.

---